

Protocole post confinement COVID-19 du centre Aqualudique de Saint Gervais les 3 Clochers,

à destination des usagers et personnel de l'établissement

La situation d'épidémie impose une vigilance toute particulière dans l'intérêt des enfants et des adultes.

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus : Respecter des gestes barrières, se laver régulièrement les mains, porter un masque et/ou une visière...

L'entretien des locaux doit être renforcé au regard des risques liés au COVID-19. Les locaux sont régulièrement aérés.

Accueil des scolaires :

- ✓ Un balisage au sol, indiquant le sens de circulation ainsi que sur les places identifiées pour se changer, est installé.
- ✓ Les élèves doivent être masqués jusqu'au bord du bassin. Les masques seront déposés dans les serviettes personnelles au bord du bassin (emplacement prévu à cet effet) avec un espacement de 2 m pour éviter tout échange.
- ✓ Les accompagnateurs qui accèdent au bassin doivent être munis d'un masque jusqu'à la prise de la douche savonnée.
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour les adultes.
- ✓ Au bord du bassin, la distanciation de 2 mètres doit être respectée par les adultes.
- ✓ La désinfection des mains par du gel hydro alcoolique situé à l'entrée est obligatoire. Du gel hydro alcoolique est distribué par les enseignants aux scolaires.
- ✓ Les enfants et les accompagnateurs ne passent pas par le tourniquet de comptage mais par l'entrée fléchée au sol. Un agent de la structure les accompagnera vers les vestiaires.
- ✓ Les enfants doivent se changer dans les vestiaires et seront espacés de 2 mètres. Le nombre d'enfant sera de 10 maximum par vestiaire afin de respecter un espace de distanciation suffisant.
- ✓ La douche savonnée ainsi que le passage dans le pédiluve avant l'entrée dans l'eau est obligatoire.
- ✓ A l'issue de la séance, la douche savonnée est obligatoire
- ✓ Les enfants sortent de l'établissement et seront comptabilisés dehors sous le préau.

1. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE DES AGENTS

A chaque période de nettoyage et globalement, l'agent devra s'équiper de protection individuelle :

- Un masque (en toute circonstance à l'intérieur du bâtiment) et respecter la distanciation de 2 m.
- Gel hydro alcoolique personnel

2. LES PRODUITS UTILISÉS ET LES MOYENS

Pour le nettoyage, un produit nettoyant désinfectant (alimentaire) de norme EN 14 476 sera utilisé.

Sont utilisés : raclettes vitres et sols, laveuses, balais, mouilleurs, chiffonnettes, lingettes

Chaque chiffonnette utilisée est déposée dans un bac pour être lavée à 60°. Les lingettes sont jetées

3. AVANT L'ARRIVÉE DU PUBLIC ET ENTRE CHAQUE GROUPE

3.1. A l'entrée :

Du gel hydroalcoolique est à disposition du public.

Sont désinfectées à l'extérieur portes et poignées,

L'ensemble des tripodes sont nettoyés avec un produit désinfectant.

Les sols sont nettoyés tout au long de la journée à la machine et/ou à la serpillière avec un produit nettoyant et désinfectant.

Les poubelles sont vidées et désinfectées régulièrement.

3.2. La caisse :

Le nettoyage de l'intérieur de la caisse est réalisé par les caissières : La tablette, le dispositif de protection en plexiglass, la caisse, les poignées de porte, les ordinateurs, les claviers, les souris...

Du gel hydro alcoolique est à disposition du public.

Le terminal de paiement est désinfecté par les caissières entre chaque utilisation à l'aide d'une lingette ou d'un produit désinfectant.

De même, des crayons sont à disposition, ils sont désinfectés entre chaque utilisation.

3.3. Le coin bien être :

Les sèche cheveux, la tablette, les miroirs et les sièges sont condamnés.

Les bancs pour le retrait des chaussures et les rampes sont désinfectés entre chaque créneau.

3.4. Les cabines :

Les cabines sont condamnées.

Le nettoyage du sol est fait matin et soir.

Le passage par les vestiaires collectifs entraîne systématiquement un nettoyage avec un désinfectant (Bancs, portes intérieures et extérieures, parois, patère).

3.5. Les sanitaires :

Les sanitaires sont systématiquement nettoyés après chaque passage avec un désinfectant. Dans le sanitaire Homme, un urinoir sur 2 est condamné.

Sont condamnées 1 douche sur 2. Les douches sont désinfectées à chaque rotation du public.

3.6. L'Infirmierie :

L'infirmierie est nettoyée le matin. Elle est désinfectée après chaque utilisation.

